



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**



**2026-07-15**

**Province de Québec  
Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance extraordinaire du mois de juillet tenue ce **mercredi 15<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2026 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs François Clermont, maire de la Municipalité de Fassett, et Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Paul-André David.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, la directrice du Service de développement du territoire, madame Valérie Patoine, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Moment de réflexion**
- 2. Ouverture de la séance (décision)**
- 3. Adoption de l'ordre du jour (décision)**
- 4. Gestion administrative et humaine**
  - 4.1 Ressources humaines**
    - 4.1.1 Poste de conseiller aux entreprises et à l'accueil (remplacement de congé de maternité) – Recommandation du comité de sélection – Octroi d'un contrat (décision)
- 5. Gestion stratégique**



**5.1 Aménagement, ressources naturelles et environnement**

- 5.1.1 Parc régional de la forêt Bowman – Ajustement à la demande de subvention – Tourisme Outaouais (décision)
- 5.1.2 Programme d'aménagement durable des forêts – Ajustement de la subvention – Autorisation (décision)
- 5.1.3 Addenda au contrat de Sustainability Solutions Group – Mise à jour de la démarche du Plan climat Outaouais (décision)

**6. Sécurité publique, incendie et civile**

- 6.1 Programme de formation « Pompier 1 » - Municipalité de Papineauville et Centre de services scolaires Au-Cœur-des-Vallées (CSSCV) (discussions)

**7. Correspondance**

**8. Diverses demandes d'appui**

**9. Calendrier des rencontres**

**10. Sujets divers**

**11. Période de questions et propos des membres**

**12. Levée de la séance (décision)**

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**CA-2026-07-182**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CA-2026-07-183**



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont  
et résolu unanimement

QUE :

L'ordre du jour soit adopté tel que déposé dans le cadre de la présente séance.

Adoptée.

**4. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE**

**4.1 Ressources humaines**

**4.1.1 POSTE DE CONSEILLER AUX ENTREPRISES ET À L'ACCUEIL  
(REMPLACEMENT DE CONGÉ DE MATERNITÉ) – RECOMMANDATION  
DU COMITÉ DE SÉLECTION – OCTROI D'UN CONTRAT**

**CA-2026-07-184**

ATTENDU la résolution numéro CA-2025-12-306, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 10 décembre 2025, laquelle autorise, notamment, le lancement d'un appel de candidatures pour le poste de conseiller(ère) aux entreprises et à l'accueil (remplacement de maternité) ;

ATTENDU que la MRC a reçu une nouvelle candidature dans le cadre de l'appel de candidatures visant à combler ledit poste ;

ATTENDU qu'une candidate a réalisé le processus de sélection le 18 juin 2026, notamment en participant à une entrevue et un examen écrit ;

ATTENDU le rapport émis par les membres du Comité de sélection dans le cadre de la présente séance présentant, notamment leur recommandation à l'égard de la candidate à retenir ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent la recommandation émise par le comité de sélection, et par le fait même, autorisent l'embauche de madame Rockya Segla, à titre de conseillère aux entreprises et à l'accueil à la suite des validations d'usage convenues conformément aux modalités recommandées ;

QUE :



Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à assurer le suivi à la présente résolution en signant un contrat de travail avec la candidate choisie selon les termes et les conditions établis par la MRC de Papineau, conformément à la Convention collective de la MRC ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

## **5. GESTION STRATÉGIQUE**

### **5.1 Aménagement, ressources naturelles et environnement**

#### **5.1.1 PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT BOWMAN – AJUSTEMENT À LA DEMANDE DE SUBVENTION – TOURISME OUTAOUAIS**

**CA-2026-07-185**

ATTENDU le Programme de développement touristique de l'Outaouais (PDTO 2025-2027), lequel permet de soutenir financièrement et d'accompagner des entreprises touristiques telles que le Parc régional de la forêt Bowman dans leur développement et leur croissance, et ce, dans une approche responsable et durable ;

ATTENDU que l'aide financière du Programme PDTO 2025-2027 ne peut excéder 25 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 90 000 \$, que le cumulatif des aides financières gouvernementales ne peut excéder 80 % desdits coûts admissibles, et que la mise de fonds du promoteur ne peut être inférieure à 20 % desdits coûts admissibles du projet ;

ATTENDU que le projet le plus significatif du plan d'aménagement et de gestion du Parc, celui qui augmentera le plus l'attractivité du Parc, consiste à terminer le déploiement du réseau des sentiers pédestres, tout en permettant un accès universel à l'un des belvédères du Parc ;

ATTENDU qu'il s'agit d'une deuxième tentative de dépôt, car la demande initiale soumise à Tourisme Outaouais avait été rejetée, en raison, notamment de l'absence, dans la résolution de la MRC, de son engagement lié aux coûts d'exploitation du projet pendant 5 ans, ainsi qu'un plan de communication et de marketing;

ATTENDU que l'échéancier pour soumettre une demande d'aide financière auprès de Tourisme Outaouais est le 13 juillet 2026, mais qu'après vérifications



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

avec le conseiller au développement économique de Tourisme Outaouais, ce dernier a confirmé, dans un courriel daté du 25 juin 2026, qu'il était enclin à recevoir la résolution de la MRC au plus tard le 16 juillet prochain, conditionnellement à l'obtention de tous les autres documents conformément à l'échéancier établi ;

**ATTENDU** le projet en question, illustré sur la carte jointe à la présente résolution à titre d'annexe 1, lequel consiste à aménager un belvédère panoramique accessible à tous (en voiture) dans le Parc régional de la forêt Bowman, ainsi qu'un nouveau tronçon d'un sentier pédestre ;

**ATTENDU** le coût total de ce projet, estimé à 125 000 \$, dont la ventilation est présentée dans le tableau qui suit :

| <b>Sources de financement</b> | <b>du</b> | <b>Montant estimé</b> | <b>Sources de financement (subvention versus argent du milieu)</b>                                        |
|-------------------------------|-----------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Municipalité Bowman           | de        | 23 996 \$             | PADF et contribution de la Municipalité                                                                   |
| MRNF – MRC de Papineau        |           | 25 000 \$             | Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2024-2027                                               |
| MRC de Papineau               |           | 49 559 \$             | Fonds de la MRC (TPI, villégiature privée, sable-gravier sur terres publiques), Ronds régions et ruralité |
| Tourisme Outaouais            |           | 32 852 \$             | Programme de développement touristique de l'Outaouais 2025-2027                                           |
| <b>TOTAL :</b>                |           | <b>131 407 \$</b>     |                                                                                                           |

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont  
et résolu unanimement

**QUE :**

Le Comité administratif autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme PDTO 2025-2027 de Tourisme Outaouais, selon les termes et engagements financiers qui y sont inscrits pour aménager un belvédère panoramique accessible à tous (en voiture) dans le Parc régional de la forêt Bowman, ainsi qu'un nouveau tronçon d'un sentier pédestre conformément à l'annexe 1 jointe à la présente résolution ;

**QUE :**

Le Comité administratif confirme à Tourisme Outaouais que la MRC de Papineau et ses partenaires s'engagent à assumer les coûts d'exploitation dudit projet pendant cinq (5) ans;

**ET QUE :**



Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 19 août 2026 pour ratification.

Adoptée.

#### **5.1.2 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS – AJUSTEMENT DE LA SUBVENTION – AUTORISATION**

##### **CA-2026-07-186**

- ATTENDU le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), auquel la MRC de Papineau a adhéré en vertu d'une entente de délégation le 22 janvier 2025 ;
- ATTENDU que pour l'horizon 2024-2027, la MRC de Papineau dispose d'une somme de 57 267.63 \$/an pendant trois (3) ans pour soutenir financièrement la réalisation d'interventions forestières ciblées sur les terres publiques, et que la totalité de cette subvention a été engagée lors de l'appel de projets tenu en 2025 (en référence à la résolution numéro 2025-06-166) ;
- ATTENDU que la MRC de Pontiac est désignée à titre de mandataire par le gouvernement du Québec afin de gérer le fonds PADF 2024-2027 pour la région de l'Outaouais ;
- ATTENDU que le 10 juin 2026, la MRC de Pontiac informait tous les bénéficiaires du PADF en Outaouais que la Ville de Gatineau se désistait d'une somme de 107 575 \$, et que celle-ci est maintenant disponible à tous les territoires de la région ;
- ATTENDU qu'après cette annonce, la MRC de Papineau est la seule à avoir signifié à la MRC de Pontiac, par le biais d'un courriel soumis le 2 juillet 2026, son intérêt pour utiliser ce montant supplémentaire ;
- ATTENDU que la Ville de Gatineau doit préalablement se désister officiellement du PADF 2024-2027 avant que la MRC de Pontiac octroie la subvention à la MRC de Papineau par l'entremise d'un protocole d'entente, ce qui n'a pas encore été fait en date du 15 juillet 2026 ;
- ATTENDU la recommandation favorable formulée par le Comité forêt, à la suite d'un sondage réalisé par l'ingénieur forestier de la MRC auprès des membres dudit comité le 10 juillet 2026, lequel consiste à proposer une répartition de la somme additionnelle à divers projets conformément au tableau 1 joint à la présente résolution à titre d'annexe ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC la répartition de la somme supplémentaire proposée dans le cadre du PADF 2024-2027 aux projets identifiés conformément au tableau joint à titre d'annexe 1, le tout conditionnellement à la conclusion d'une entente entre la MRC de Papineau et la MRC de Pontiac confirmant la disponibilité de ladite subvention additionnelle ;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 19 août 2026 pour considération.

Adoptée.

**5.1.3 ADDENDA AU CONTRAT DE SUSTAINABILITY SOLUTION GROUP –  
MISE À JOUR DE LA DÉMARCHE DU PLAN CLIMAT OUTAOUAIS**

**CA-2026-07-187**

ATTENDU la résolution numéro 2022-10-203, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 19 octobre 2022, laquelle confirme la participation de la MRC de Papineau dans le cadre de l'élaboration d'un plan climat Outaouais et mandate la Conférence des préfets de l'Outaouais (CPO) pour élaborer ledit plan ;

ATTENDU que la Conférence des préfets de l'Outaouais (CPO) a mandaté la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour élaborer les appels d'offres, procéder à leur lancement et octroyer les contrats visant l'élaboration d'un plan climat Outaouais ;

ATTENDU que la MRC des Collines-de-l'Outaouais a obtenu une subvention de 300 000\$, par le biais du Fonds régions et ruralité volet 1, pour l'élaboration d'un plan climat Outaouais ;

ATTENDU la résolution numéro 2024-02-034, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 21 février 2024, dans laquelle la MRC de Papineau accepte de participer à la convention d'aide financière du programme « Accélérer la transition climatique locale » (ATCL) ;

ATTENDU la résolution numéro 2024-03-050, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 20 mars 2024, laquelle confie l'élaboration des plans climat des MRC de Papineau et de Pontiac à la MRC des Collines-de-

**Municipalité régionale de comté de Papineau**  
**Comité administratif**



l'Outaouais et accepte l'échéancier et le budget proposés par cette dernière ;

**ATTENDU** que les MRC ont sélectionné les firmes ICLEI et Sustainability solutions group (SSG) dans le cadre du processus d'octroi de contrats municipaux afin de réaliser les mandats définis dans les documents d'appels d'offres, lesquels visent ultimement l'élaboration des plans climat des parties concernées;

**ATTENDU** la résolution numéro 2026-06-149, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 17 juin 2026, laquelle confirme l'adoption du Plan climat de la MRC de Papineau;

**ATTENDU** que la firme SSG propose aux MRC l'ajout d'un addenda au contrat conclu avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour insérer les deux éléments suivants :

- L'intégration des commentaires du ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) au Plan climat de la MRC, laquelle est estimée à environ 20 heures (3 500 \$, excluant les taxes);
- La préparation d'un rapport synthèse destiné au public, incluant la mise en page professionnelle dans InDesign, laquelle est estimée à environ 10 heures (1 750 \$, excluant les taxes);

**ATTENDU** que la subvention attribuée par l'entremise du Fonds régions et ruralité volet 1 (FRR1) n'a pas été entièrement utilisée, et qu'à cet égard, la proposition soumise par la firme SSG pourrait être financée à même ce fonds;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont  
et résolu unanimement

**QUE:**

Les membres du Comité administratif de la MRC de Papineau autorisent l'ajout d'un addenda au contrat de services professionnels conclu entre les MRC de Pontiac, des Collines-de-l'Outaouais et de Papineau ainsi que la firme SSG dans le but d'intégrer les commentaires du MELCCFP auxdits plans et de produire un rapport synthèse pour chaque plan destiné au public ;

**QUE :**

Les membres du Comité administratif acceptent qu'un montant supplémentaire de 5 250 \$, excluant les taxes applicables, soit octroyé à la firme SSG, représentant une banque de 30 heures consacrées à la MRC de Papineau, afin de répondre aux



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

questions du ministère concernant le Plan climat de la MRC et de préparer le rapport synthèse destiné au public;

QUE :

L'ensemble des dépenses associées à l'addenda proposé par la firme SSG soit financé à même la valeur résiduelle du FRR1, laquelle est administrée par la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE**

**6.1 PROGRAMME DE FORMATION « POMPIER 1 » - MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE ET CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU-CŒUR-DES-VALLÉES (CSSCV)**

**CA-2026-07-188**

ATTENDU la réception d'un document provenant du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Papineauville concernant la mise en place d'un programme de formation « Pompier 1 », développé en collaboration avec le Centre de services scolaires Au-Cœur-des-Vallées (CSSCV), lequel est dédié aux étudiants de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire;

ATTENDU que l'objectif du programme est de favoriser la rétention des étudiants en leur offrant les qualifications requises pour occuper éventuellement un emploi dans le domaine de la sécurité incendie;

ATTENDU la résolution numéro 2025-08-202, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 août 2025, autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale relative au Service régional de formation des pompiers, laquelle octroie à la MRC la compétence liée à la formation des pompiers globalement, et de façon non restrictive avec vingt-trois (23) municipalités du territoire conformément aux articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU qu'à cet égard, la MRC de Papineau est l'interlocuteur privilégié auprès de l'École nationale des pompiers du Québec en matière de formation des pompiers sur le territoire;

**Municipalité régionale de comté de Papineau**  
**Comité administratif**



ATTENDU que les municipalités locales du territoire de la MRC ont été interpellées par la Municipalité de Papineauville pour obtenir leur appui dans le cadre de la réalisation de son projet de formation ;

ATTENDU qu'à cet égard, la MRC de Papineau n'a pas reçu de demande officielle concernant ledit projet de la part de la Municipalité de Papineauville que ce soit du Conseil municipal ou du Service de sécurité incendie, quant à l'offre de services, à une demande d'appui ou tout autre démarche;

ATTENDU qu'il serait opportun de recadrer la démarche pour établir et respecter le rôle de chaque acteur dans le cadre de l'élaboration et la réalisation de ce projet;

ATTENDU qu'il serait également opportun de définir davantage le projet afin de favoriser la compréhension des partenaires sollicités pour un appui ou pour un soutien professionnel et/ou financier;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil de la MRC d'émettre un avis auprès de la Municipalité de Papineauville afin de préciser le rôle de chaque acteur sur le territoire en matière de formation des pompiers et de l'inviter à officialiser sa démarche auprès de la MRC par l'entremise d'une résolution, laquelle confirmera les intentions de ladite municipalité à l'égard dudit projet;

QUE :

Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil de la MRC de demander au Centre de services scolaires Au-Cœur-des-Vallées ses intentions à l'égard du projet et un état de situation sur les démarches initiées;

QUE :

Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil de la MRC de tenir éventuellement une rencontre sur le sujet avec les municipalités locales dans le but de leur fournir les informations requises quant au projet de formation, le rôle de chaque acteur concerné, le financement et les attentes à leur égard en vue, notamment d'un appui ;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 19 août 2026 pour considération.

Adoptée.



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

**7. CORRESPONDANCE**

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

**8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance pour ce point.

**9. CALENDRIER DES RENCONTRES**

**10. SUJETS DIVERS**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance pour ce point.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES**

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CA-2026-07-189**

Il est proposé par M le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance est levée.

Adoptée.

Paul-André David  
Préfet

Roxanne Lauzon  
Greffière-trésorière et directrice générale

**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**



Je, Paul-André David, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

---

Paul-André David, Préfet